

**Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires d'ageas SA/NV**

**qui se tiendra à Bruxelles le 19 mars 2012**

**MODELE DE PROCURATION**

**Si vous souhaitez vous faire représenter à cette Assemblée, il y a lieu de nous renvoyer  
le présent formulaire à l'adresse mentionnée à la fin de ce document.**

**Attention !** Nous rappelons que (i) pour les actionnaires dont les actions sont enregistrées auprès d'une banque ou de toute autre institution financière, il est indispensable qu'une attestation soit remise à Ageas via leur banque ou institution financière établissant que les actionnaires étaient détenteurs à la date d'enregistrement du nombre d'actions pour lequel ils souhaitent exercer leur droit de vote et (ii) pour les actionnaires détenteurs d'actions au porteur, il est indispensable d'également présenter le nombre d'actions pour lequel ils souhaitent exercer leur droit de vote au plus tard à la date d'enregistrement auprès de la société ou auprès de leur banque ou institution financière qui devra aviser la société de leur intention de se faire représenter et du nombre d'actions pour lequel ils souhaitent exercer leur droit de vote.

Le/la soussigné(e)

Nom/Dénomination :

Prénom :

Adresse/Siège social

Titulaire de ..... actions Ageas

enregistrées auprès de.....

**DECLARE avoir été informé(e) de la tenue :**

**de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires d'ageas SA/NV qui se tiendra  
le lundi 19 mars 2012 à 10 h 30, dans les bâtiments d'Ageas, rue du Marquis 1 à 1000 Bruxelles.**

**SOUHAITE se faire représenter :**

A l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires d'ageas SA/NV pour tous les points à l'ordre du jour et donne à cet effet pouvoir, avec faculté de substitution, à :

Nom, prénom (1) :

Adresse :

- (1) Vous ne devez pas nécessairement indiquer un mandataire. A défaut de mention d'un mandataire, Ageas en désignera un qui vous représentera à l'Assemblée et votera dans le sens que vous avez indiqué. A défaut de préciser ce sens, vous serez présumé être en faveur des résolutions proposées.

**AFIN DE VOTER en son nom sur tous les points suivants à l'ORDRE DU JOUR :**

**2. Modification des Statuts**

Section: CAPITAL – ACTIONS

2.1 Article 8 : Capital

Annulation des Units Ageas

Proposition d'annuler 192.168.091 actions propres acquises par la société conformément à l'article 620 § 1 du Code des Sociétés par une réduction du capital libéré d'un montant d'EUR 0,42 par action et, au bilan, par une diminution d'EUR 0,88 par action de la réserve indisponible créée pour cette acquisition telle que requise par l'article 623 du Code des Sociétés. Le solde de cette réserve après réduction du capital social sera affecté aux réserves disponibles.

L'article 8 des Statuts sera modifié en conséquence, de la manière suivante:

*« Le capital social est fixé à un milliard vingt et un millions cent neuf mille trois cent quarante-quatre euros et nonante-deux cents (1.021.109.344,92 EUR) et est entièrement libéré. Il est représenté par deux milliards quatre cent trente et un millions deux cent douze mille sept cent vingt-six (2.431.212.726) actions jumelées sans désignation de valeur nominale. »*

L'assemblée générale décide de déléguer tous les pouvoirs au Secrétaire général, agissant seul, avec possibilité de sous-délégation, afin de prendre toutes les mesures et de mener toutes les actions nécessaires pour l'exécution de cette décision d'annulation.

**Pour 5      Contre 5      Abstention 5**

2.2 Article 9: Capital autorisé

2.2.2 Proposition (i) d'autoriser le Conseil d'Administration à augmenter le capital de la société d'un montant maximum d'EUR 100.800.000 afin d'émettre des actions comme expliqué dans le rapport spécial du Conseil d'Administration, et d'annuler, par conséquent, le solde inutilisé du capital autorisé mentionné à l'article 9 a) des statuts, existant à la date de publication dans le Moniteur belge des modifications aux statuts de la société approuvées par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires qui délibérera sur ce point et (ii) de modifier le paragraphe a) de l'article 9 des statuts en ce sens, de la façon décrite dans le rapport du Conseil d'Administration.

**Pour 5      Contre 5      Abstention 5**

**3. Acquisition et Aliénation d'Ageas Units**

3.1 Proposition d'autoriser le Conseil d'Administration de la société ainsi que les Conseils de ses filiales directes, pour une période de 18 mois prenant cours à l'issue de l'Assemblée Générale qui délibérera de ce point, à acquérir des Ageas Units dans lesquelles des actions ageas SA/NV jumelées sont incluses, représentant jusqu'à dix pour cent au plus (10%) du capital social souscrit, pour une contrepartie équivalente au cours de clôture de l'Ageas Unit sur Euronext le jour qui précède immédiatement l'acquisition et augmenté de quinze pour cent (15%) au maximum ou diminué de quinze pour cent (15%) au minimum ;

**Pour 5      Contre 5      Abstention 5**

- 3.2 Proposition d'autoriser le Conseil d'Administration de la société ainsi que les Conseils de ses filiales directes, pour une période de 18 mois prenant cours à l'issue de l'Assemblée Générale qui délibérera de ce point, à aliéner, aux conditions qu'il déterminera, des Ageas Units dans lesquelles des actions ageas SA/NV jumelées sont incluses

**Pour 5      Contre 5      Abstention 5**

Fait à ..... , le ..... 2012.

Signature(s)\*

*\*Les procurations d'un(e) usufruitier(ière) et d'un(e) nu-propriétaire ne sont valables que conjointement et établies au nom du même mandataire.*

**Le présent document doit parvenir au plus tard le mardi 13 mars 2012 auprès de la société  
mentionnée ci-dessous.**  
**ageas SA/NV - Corporate Administration**  
**Rue du Marquis, 1 - 1000 Bruxelles – Belgique**  
**Fax : +32 (0)2 557 57 57**  
**E-mail : [general.meeting@ageas.com](mailto:general.meeting@ageas.com)**

Merci de nous communiquer un numéro de téléphone et une adresse e-mail où nous pourrions vous contacter en cas de nécessité :

Privé : .....

Bureau : .....

E-mail : .....